

COMMUNE DE BILWISHEIM
PROCES-VERBAL SEANCE

du 30 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-six et le 30 mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel ZURN, Maire

Date de la convocation : le 26 mars 2026

Etaient présents : Daniel ZURN Maire, Roland KELLER 1^{er} Adjoint, Sophie GROSJEAN 2^e Adjointe, Dominique LE CORRE 3^e Adjoint, Sylvie BIBARD, Mathieu DAULL, Christiane GLAVASEVIC, Jean-Jacques GLAVASEVIC, Sophie KNITTEL, Daniel KUCHLER, Audrey PETER, Cindy PETER, Aurélien RIFF

Absents excusés : Sandra DOS SANTOS LUCAS qui donne procuration à Audrey PETER
Till KRETTNICH qui donne procuration à Daniel ZURN

Points à l'ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026
3. Délibération de délégation du Maire aux adjoints
4. Délibération de délégation de signature du Maire aux adjoints
5. Délibération de mise en place des commissions communales et de délégués de la commune auprès du SDEA et du SIVU-Sportif Bilwisheim/Donnenheim
6. Divers

Le quorum étant atteint pour la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Monsieur Aurélien RIFF, demande à l'assemblée la permission de prendre la parole.

Il relate les faits qui se sont passés lors de la dernière réunion du conseil municipal à l'occasion de l'élection des adjoints et déplore de ne pas avoir été informé que les adjoints étaient élus au scrutin de liste. Il est déçu de la situation et le prend comme une trahison. Il reproche un manque de communication avec l'équipe dès lors que cette information était connue et signale qu'il envisage de démissionner.

Monsieur le Maire Daniel ZURN ne partage pas ce sentiment. Il pense avoir donné les informations en amont de ce que représente le rôle d'adjoints, nécessitant de faire preuve d'une grande disponibilité et implication. Par ailleurs, le mode de scrutin de liste pour la détermination des adjoints est nouveau.

Monsieur le Maire Daniel ZURN relate qu'une discussion avait eu lieu antérieurement avec Monsieur Aurélien RIFF, au cours de laquelle celui-ci avait indiqué ne pas disposer de suffisamment de temps pour s'investir dans les activités municipales, notamment en raison de ses contraintes professionnelles et personnelles.

Il est également rappelé que, lors d'un échange en date du 13 juillet, Monsieur Aurélien RIFF avait évoqué la possibilité d'intégrer l'équipe municipale, tout en précisant ne pas souhaiter exercer de fonction d'adjoint, en raison du manque de disponibilité. Il est toutefois précisé que, par la suite, Monsieur Aurélien RIFF aurait laissé entendre qu'un poste d'adjoint pourrait éventuellement l'intéresser, sans en avoir formellement informé l'ensemble des colistiers.

Monsieur le Maire indique que plusieurs réunions préparatoires aux élections municipales ont été organisées. À cette occasion, il a été précisé que les conseillers intéressés par un poste d'adjoint étaient invités à se manifester. Il a également été clairement indiqué que ces fonctions nécessitent une forte disponibilité et un engagement important. Il a été rappelé, lors de ces réunions, que le Maire attache une importance particulière à l'efficacité des adjoints, compte tenu des engagements pris dans le cadre du programme municipal, et que ces fonctions ne constituent pas des titres honorifiques mais impliquent de réelles responsabilités, ainsi qu'un respect des engagements pris envers les administrés.

Il est précisé qu'à la veille de l'élection, Monsieur le Maire a de nouveau informé l'ensemble des colistiers des candidatures déclarées pour les postes d'adjoints.

Dans ce cadre, Messieurs Roland KELLER et Dominique LE CORRE se sont déclarés candidats. Il est précisé que leur statut de retraités leur permet une grande disponibilité, en adéquation avec les attentes liées aux fonctions d'adjoint.

Monsieur le Maire précise que ces candidatures n'ont pas fait l'objet d'opposition particulière lors des échanges préalables.

Il est indiqué que Monsieur Aurélien RIFF s'est présenté pour proposer sa candidature en tant qu'adjoint au moment de l'élection. Il lui a alors été précisé que l'élection se déroulait au scrutin de liste. Monsieur RIFF a sollicité d'éventuels colistiers, sans qu'aucune autre candidature ne se manifeste.

Monsieur Jean-Jacques GLAVASEVIC a souhaité prendre la parole pour informer le conseil municipal qu'il avait contacté Monsieur le Maire, Daniel ZURN. Lors de cet entretien, Monsieur le Maire lui a communiqué les noms des trois candidats souhaitant se présenter aux postes d'adjoint. Après cette discussion, Monsieur Jean-Jacques GLAVASEVIC a décidé de ne pas se présenter.

Il a également souligné le manque de communication sur ce sujet au sein de l'équipe et a regretté que les trois candidats ne soient pas venus le consulter. Il a insisté sur l'importance d'une plus grande transparence pour l'avenir et aurait apprécié qu'une petite réunion préparatoire avant le conseil soit organisée. Il a enfin rappelé qu'il est essentiel de ne pas laisser planer de doute sur cette équipe fraîchement élue.

Monsieur Daniel KUCHLER a rappelé que, lors de l'élection des adjoints, lorsque Monsieur Aurélien RIFF s'est présenté, aucun autre conseiller n'a souhaité se porter candidat avec lui, confirmant ainsi la situation des votes.

Madame Cindy PETER a indiqué que de nombreux conseillers étant nouveaux, tous ont été surpris par cette nouvelle procédure de scrutin consistant à élire les adjoints par un scrutin de liste.

L'ensemble du conseil municipal tient à préciser qu'il ne souhaite en aucun cas la démission de Monsieur Aurélien RIFF et espère que ce type de situation ne se reproduira pas.

Les membres du conseil municipal souhaitent que dorénavant lors de l'envoi des convocations, le formulaire de procuration soit joint. Le secrétariat va faire le nécessaire.

Délibération de nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire, Daniel ZURN propose la candidature de : Régine ARBOGAST, secrétaire de mairie.

Adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Monsieur le Maire, Daniel ZURN, demande aux membres présents lors du conseil municipal du 20 mars 2026 de bien vouloir adopter le projet de délibération leur ayant été communiqué par voie électronique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la réunion 20 mars 2026.

Adopté à l'unanimité

Délibération de délégation du Maire aux adjoints

Le Maire fait part aux conseillers municipaux qu'il souhaite donner délégation aux adjoints dans les domaines suivants :

Monsieur Roland KELLER 1^{er} Adjoint :

- l'urbanisme, l'aménagement du territoire
- la gestion de l'entretien de la commune – la gestion de l'agent communal
- la voirie, l'assainissement et la sécurité
- la communication et relationnel avec les habitants
- le suivi des marchés communaux

Madame Sophie GROSJEAN 2^{ème} Adjointe :

- les questions scolaires et sociales
- les questions administratives et financières et budgétaires
- les communications réseaux et le site communal
- la gestion du cimetière
- l'organisation des cérémonies communales

Monsieur Dominique LE CORRE 3^e Adjoint :

- la voirie communale et travaux
- l'environnement et cadre de vie
- les bâtiments communaux
- l'encadrement et cadre de vie
- Voisins Vigilants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les délégations du Maire aux Adjoints.

Adopté à l'unanimité

Délibération de délégation de signature du Maire aux adjoints

Le Maire propose au Conseil Municipal de donner délégation de signature aux adjoints dans tous les domaines pour lesquels il a lui-même obtenu délégation de signature du conseil municipal, ainsi que dans les domaines ne nécessitant aucune délégation de signature pendant ses absences.

Monsieur le Maire propose par conséquent de bien vouloir adopter le projet de délibération consistant à donner délégation de signature aux adjoints pour le présent mandat en l'absence du maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à donner délégation de signatures aux adjoints.

Adopté à l'unanimité

Délibération de mise en place des commissions communales et de délégués de la commune auprès du SDEA et du SIVU-Sportif Bilwisheim/Donnenheim

- **Délégués Syndicat des Eaux de Hochfelden (SDEA) (2 personnes)**
 - 1 membre titulaire : Roland KELLER
 - 1 membre suppléant : Mathieu DAULL

- **Délégués pour le SIVU-Sportif Bilwisheim/Donnenheim (SIVU = Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)**
 - 5 membres titulaires : M. Jean Jacques GLAVASEVIC, M. Daniel KUCHLER, Mme Audrey PETER, Mme Sylvie BIBARD, M. Aurélien RIFF
 - 5 membres suppléants : Mme Christiane GLAVASEVIC, M. Mathieu DAULL, Mme Cindy PETER, M. Dominique LE CORRE, M. Till KRETTNICH

- **Commission voirie, sécurité routière, sécurité maison et des biens** (voirie, piste cyclable, panneaux signalisation, relations gendarmerie, radars, aménagement rural etc...)
 - 7 membres : M. Dominique LE CORRE, Mme Sophie KNITTEL, M. Mathieu DAULL, M. Aurélien RIFF, M. Jean Jacques GLAVASEVIC, Mme Audrey PETER, M. Daniel KUCHLER
 - Vice-Président : M. Dominique LE CORRE

- **Commission communication** (Site internet, Bil'An, relations presse, relation association, relation conseil de Fabrique, jumelage, etc...)
 - 7 membres : M. Till KRETTNICH, Mme Sandra DOS SANTOS LUCAS, Mme Sophie GROSJEAN, Mme Cindy PETER, Mme Audrey PETER, Mme Christiane GLAVASEVIC, Mme Sylvie BIBARD
 - Vice-Président : Mme Sophie GROSJEAN

Monsieur le Maire, Daniel ZURN informe que jusqu'à présent le site internet était géré par Monsieur Jean-Luc HOLZ qui propose de poursuivre cette mission et de travailler avec l'équipe de la communication. Monsieur Till KRETTNICH propose de relier les comptes Instagram et page Facebook de la mairie pour faciliter la gestion des publications en ligne.

Madame Marie-José HOLZ et Monsieur Jean-Luc HOLZ s'occupent également de la Newsletter mensuelle, la mairie leur fournit les informations pour alimenter le document.

- **Commission fleurissement et festivités**, aménagement et commande de fleurs pour la commune, décorations de Pâques, décorations Noël, organisation/invitation fêtes de Noël des enfants/aînés etc....
 - 7 membres : Mme Sandra DOS SANTOS LUCAS, Mme Christiane GLAVASEVIC, Mme Sylvie BIBARD, Mme Audrey PETER, Mme Sophie GROSJEAN, M. Jean-Jacques GLAVASEVIC, M. Daniel KUCHLER
 - Vice-Présidente : Mme Christiane GLAVASEVIC

- **Commission contrôle liste électorale**, composée de 4 personnes du conseil municipal et 3 citoyens de la commune
 - 7 membres titulaires :
 - **Commune** : M. Dominique LE CORRE, M. Jean-Jacques GLAVASEVIC, Mme Sophie KNITTEL, M. Roland KELLER
 - **Citoyens** : Mme Régine LE CORRE, Mme Virginie BREHAUT, Mme Murielle ZURN

- 7 membres suppléants :
 - **Commune** : Mme Cindy PETER, Mme Audrey PETER, Mme Christiane GLAVASEVIC, M. Till KRETTNICH
 - **Citoyens** : M. Yannick PETER Yannick, M. Romuald KNITTEL, Mme Elise RIEHL

- **Commission Contrôle des Impôts Directs :**

La commune de Bilwisheim comptant moins de 2000 habitants, la liste des commissaires sera réduite à 6 titulaires et 6 suppléants. La liste des candidats proposée par le conseil municipal doit donc être présentée en double soit au total 24 personnes.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par rôle d'imposition directe locale, on entend la taxe foncière, la cotisation foncière des entreprises ou la taxe d'habitation. Il n'est par ailleurs pas nécessaire d'être membre du Conseil municipal pour devenir commissaire.

Cette désignation se fait par le Directeur Régional des Finances Publiques à partir de la liste des contribuables transmise. Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Titulaires :

M. Dominique LE CORRE, Mme Cindy PETER, Mme Sophie GROSJEAN, Mme Sophie KNITTEL, Mme Sandra DOS SANTOS LUCAS, M. Aurélien RIFF, Mme Sylvie BIBARD, M. Mathieu DAULL, M. Roland KELLER, M. Daniel KUCHLER, Mme Christiane GLAVASEVIC

Citoyens : M. Yannick PETER, Mme Laura ROLDOS, M. Aurélien GROSJEAN, Mme Adrienne KELLER, Mme Christelle NICKLAUS, Mme Marie LEPINE, M. Marc ZURN, Mme Nathalie GROELL, M. Raphaël ALVES, Mme Stéphanie SCHNEIDER, Mme Pascale BICK, Mme Marie-José HOLZ

- **Commission Affaires Scolaires :**

- 1 membre titulaire : Mme Audrey PETER
- 1 membre suppléant : Mme Cindy PETER

- **Commission chasse communale :**

Monsieur Aurélien RIFF est locataire de la chasse communale de Bilwisheim. Il est également Lieutenant de Louveterie désigné par la Préfecture de Strasbourg.

Après avoir pris les renseignements auprès de la Fédération Nationale des Chasseurs, il n'est pas conseillé que Monsieur RIFF soit nommé dans cette commission.

Titulaire : M. Roland KELLER

Suppléant : Mme Sylvie BIBARD

Divers :

➤ Gestion du frelon asiatique

Monsieur Roland Keller a pris ce dossier en charge. Le frelon asiatique est présent en France depuis 2008 et son développement est exponentiel.

Des mesures nationales ont confié la gestion de la lutte de ce nuisible, qui détruit les nids d'abeilles et perturbe notre biodiversité, aux Préfectures.

A ce titre, les chambres d'agriculture mais également les fédérations d'apiculteurs ont été concertées.

La mise en place d'un référent « Frelon asiatique » au sein de la commune ainsi que la création d'un compte sur le site « lefrelon.com » permettant de signaler tout nid, est nécessaire.

Il est également recommandé que des pièges soient mis en place qu'aux endroits où il y avait des nids l'année précédente a surveillance est le maître mot pour essayer de les réduire. La piqûre de frelon asiatique peut s'avérer très grave.

Dans ces conditions, la commune va se doter de 2/3 pièges sachant que des modèles sont préconisés par la chambre d'agriculture, et ce pour être prêt si d'éventuels frelons ou nids devaient être observés sur le ban communal.

Monsieur Roland KELLER a assisté à une réunion publique d'information à la ville de Brumath la semaine dernière et se chargera, de collecter plus d'informations afin de pouvoir lors d'un prochain conseil définir les modalités d'une possible convention avec un professionnel agréé chargé de la destruction de nids.

Une communication autour de ce sujet va également être mise en place auprès des habitants.

- La nouvelle version de la charte de l' élu local est distribuée à l'ensemble de l'assemblée par Madame Sophie GROSJEAN.
- Madame Sophie GROSJEAN informe les membres du conseil municipal que la commune dispose d'un accès en ligne à une base documentaire sur le site « La vie communale » reprenant la réglementation applicable aux collectivités, outil très facile à utiliser et susceptible d'être intéressant dans l'exercice des fonctions d'élus.
- Projets pour cette année 2026

Monsieur Daniel ZURN, le Maire, propose de rajouter un arbre à livre dans notre commune et de mettre en place des distributeurs de sachets pour crottes. Il évoque également l'aménagement de la partie basse engazonnée derrière les collectifs du lotissement.

Certains membres du conseil s'interrogent sur la possibilité d'y implanter des parkings à cet endroit, faisant valoir des problématiques de sécurité pour les enfants (grande vitesse, stationnement empêchant le passage des piétons de manière sécurisée).

Il est noté beaucoup de soucis de stationnement dans le lotissement, la vitesse n'y est pas respectée, la circulation est intense et dangereuse.

Il est évoqué de recourir à une éventuelle circulation à sens unique pour la gestion de la vitesse ou de mettre en place un passage piétons. Monsieur Dominique LE CORRE prend contact avec les responsables de la voirie de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Ces points pourront être remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

➤ Eclairage public :

Monsieur Aurélien RIFF demande s'il est prévu de remettre l'éclairage public la nuit ou si nous restons aux horaires proposés par la CAH. L'allumage d'un lampadaire sur deux est une solution pour laquelle beaucoup de personnes seraient favorables.

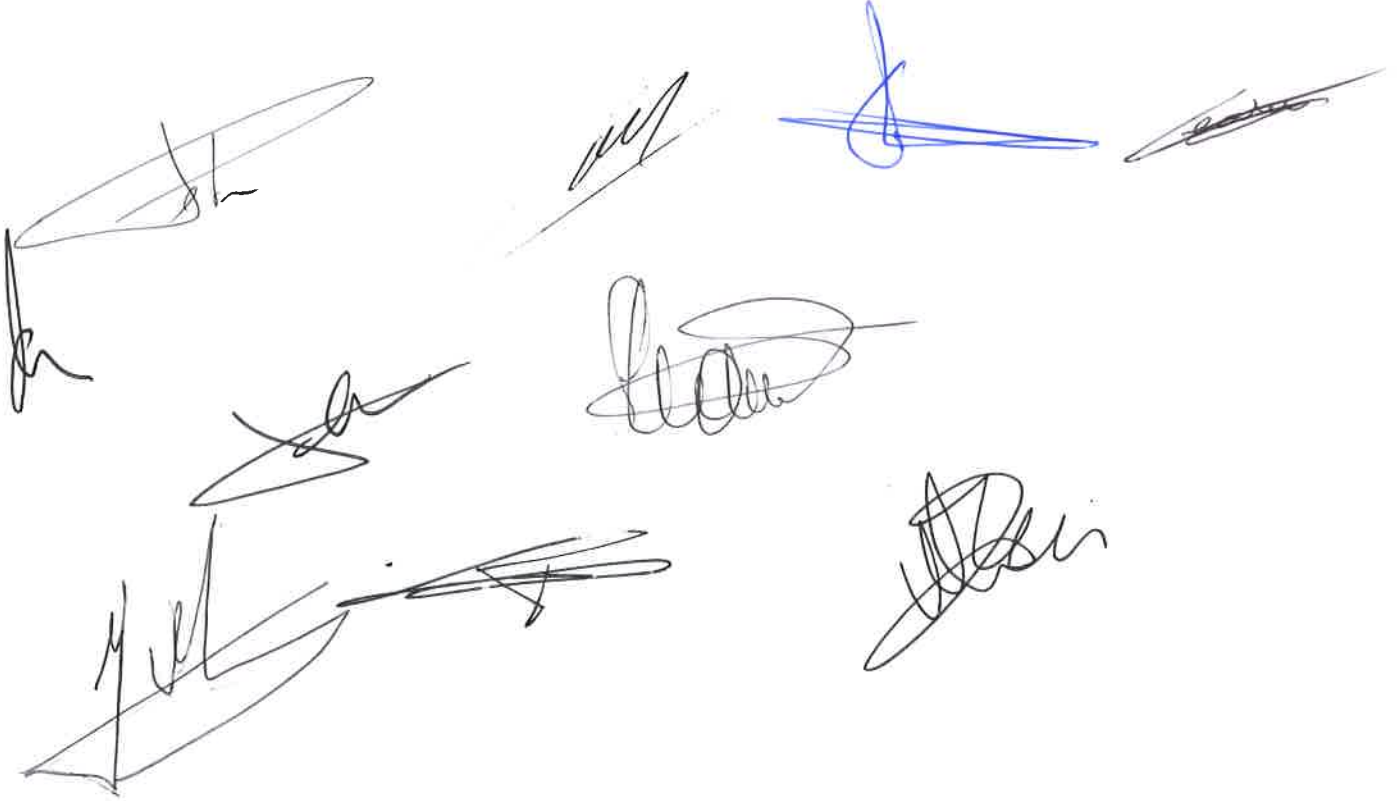
Monsieur Daniel ZURN, le Maire informe que ce sont des sujets qui doivent être discutés avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Monsieur Jean-Jacques GLAVASEVIC propose la mise en place de spots réfléchissants la nuit.

- Madame Sylvie BIBARD demande si la conception des chalets pour le Marché de Noël pourrait faire partie des investissements pour cette année. Monsieur le Maire lui demande de faire un chiffrage.

➤ Conseil municipal des enfants :

Monsieur Jean-Jacques GLAVASEVIC informe qu'il est possible de créer un conseil municipal des enfants ou des adolescents. Il pourrait faire intervenir son fils bénévole auprès de l'association Thémis, et chargé d'un tel projet de conseil municipal de jeunes, à l'occasion d'une prochaine réunion afin qu'il puisse nous communiquer des informations concrètes. Monsieur Till KRETTNICH souhaite être associé dans l'évolution de ce sujet.

Monsieur le Maire remercie tous les participants et clôt la séance à 22h54.



A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose, scattered pattern. One signature in the upper right quadrant is written in blue ink. The signatures vary in style, from simple and legible to highly stylized and cursive.